

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Claude DESOBLIN, Maire.

Nombre de Conseillers :

Date de la convocation : 16 mars 2018

En exercice 10
Votants 09

Présents : Claude DESOBLIN, Philippe ANDRE, Laurent CORDEBOIS, Serge MORAT, Michel RAMEAU, Bénédicte BONNET, Gérard CHARPY, Madeleine MALIN, Jérôme BILBEAU,

Absente : Valérie CAMPOS

Secrétaire : Philippe ANDRE

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait procéder à la lecture du procès-verbal de la réunion précédente par Mme BONNET. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

37-Approbation des comptes de gestion 2017

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

POUR :09

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

38-Approbation du compte administratif 2017

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe ANDRE., vice-président, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Claude DESOBLIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE CUMULE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultat reporté		135 543.88		322		457 702.26
Opérations de l'exercice	243 990.27	318 014.45	510 835.06	158.38 277 296.52	754 825.33	595 310.97
TOTAUX	243 990.27	453 558.33	510 835.06	599 454.90	754 825.33	1 053 013.23

Résultats de clôture		209 568.06		88 619.84		298 187.90
Restes à réaliser			159 725	30 340	159 725	30 340
TOTAUX CUMULES	-		- 129 385			
Résultats définitifs		209 568.06	-40 765.16			168 802.90

Compte annexe pour le multiservice

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE CUMULE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultat reporté		1 483.92	9 110.02	9 110,02	9 110.02	10 593.94
Opérations de l'exercice	53.44	3000	4659.86	0	4 713.30	3 000.00
TOTAUX	53.44	4 483.92	13 769.88	9 110,02	13 823.32	13 593.94
Résultats de clôture		4 430.48	- 4 659.86		-229.38	
Restes à réaliser			-		-	
TOTAUX CUMULES	-		-		-	
Résultats définitifs		4 430.48	- 4 659.86		-229.38	

Le maire se retire et après échange d'explications diverses, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs tels que présentés.

POUR : 09

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

39-Bannegon-Affectation du résultat

Considérant l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017, soit 168 802.90€, le conseil municipal accepte d'affecter la somme de 168 802.90€ au chapitre 002 du budget 2018.

Considérant le déficit d'investissement de l'exercice 2017, le conseil municipal accepte d'affecter 40 765.16€ à l'article 1068 (recettes d'investissement) du budget 2018.

40-Budget multiservice – affectation du résultat

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 4 430.48€ à l'article 1068 (recettes d'investissement) au budget 2018.

41-Vote du taux des 4 taxes locales

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des 4 taxes locales notifié par les services fiscaux

Après avoir délibéré, les membres du conseil décident de maintenir les taux tels qu'ils sont présentés, à savoir :

	<i>Bases d'imposition 2017</i>	<i>Taux 2017</i>	<i>Bases d'imposition 2018</i>	<i>Proposition taux 2018</i>	<i>Produit escompté</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>256 600</i>	<i>18.22%</i>	<i>265 300</i>	<i>18.22%</i>	<i>48 338</i>
<i>Foncier bâti</i>	<i>200 900</i>	<i>8.14%</i>	<i>208 800</i>	<i>8.14%</i>	<i>16 996</i>
<i>Foncier non bâti</i>	<i>123 100</i>	<i>20.96%</i>	<i>124 700</i>	<i>20.96%</i>	<i>26 137</i>
<i>CFE</i>	<i>18 200</i>	<i>21.01%</i>	<i>18 600</i>	<i>21.01%</i>	<i>3 908</i>
<i>TOTAL</i>	<i>598 800</i>		<i>617 400</i>		<i>Environ 95 379</i>

Le maire rappelle que ces taux restent inchangés depuis 8 ans.

42 - Vote du Budget 2018

Le Maire présente le budget unique 2018 équilibré qui s'élève en dépenses et recettes de fonctionnement à :
458 983€.

et en investissement à 274 331 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité ce budget.

43- Vote du Budget 2018 du multiservices

Le Maire présente le budget unique 2018 équilibré qui s'élève en dépenses et recettes :

- de fonctionnement à 3 600€ et en investissement à 4 659.86€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget présenté.

44- Modification des statuts de la CDC du Dunois

Le maire présente la modification des statuts de la CDC à la suite de GEMAPI.

Monsieur le Maire rappelle que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre se sont vus attribuer en compétence obligatoire la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) à compter du 1er janvier 2018.

La totalité des communes de la communauté de communes sont adhérentes au syndicat intercommunal pour l'aménagement des bassins de l'Auron, l'Airain et leurs affluents (51A83A).

Le syndicat exerce la compétence suivante : GEMAPI

Cette compétence recouvre les alinéas 1,2,5 et 8 de l'article L. 211-7 qui définissent la compétence GEMAPI, compétence obligatoire à compter du 1er janvier 2018 pour les communautés de communes. La communauté de communes se substitue donc à compter du 1^{er} janvier 2018 à ses communes au sein du comité syndical.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire a décidé le 21 février 2018 :

- de mettre ses statuts en conformité avec la loi en rajoutant dans ses compétences obligatoires 4 (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement »;*
- de modifier en conséquence les statuts de la communauté de communes,*
- de notifier la présente délibération et les statuts modifiés au maire de chacune des communes membres, les conseils municipaux disposant d'un délai de trois mois à compter de cette notification en vertu de l'article L. 5211-17 du CGCT pour se prononcer sur ce transfert ;*
- de demander à Mme la préfète du Cher, au terme de cette consultation, de prononcer par arrêté le transfert de compétence.*

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la modification de statuts de la CDC du Dunois.

45- Indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée en 2017 à Madame Martine SCHERRER receveur municipal

- d'accorder à Mme SCHERRER l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant brut annuel de : 294.28€ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

46- Demandes de subventions

Suite au courrier de ces différentes associations, le maire informe que le conseil doit se prononcer sur l'attribution ou non d'une subvention.

<u>Organisme</u>	<u>Décision du conseil</u> Avis favorable	Avis défavorable	<u>Montant prévu au BP</u>	<u>Montant accordé</u> (Le cas échéant)
L'APF		X		
VIE LIBRE		X		
Association des Amis de la Bibliothèque du Cher	X		42	42
FACILAVIE	X		40	40
L'AFSEP		X		
Les restaurants du Cœur		X		
Virades de Vornay-la Septaine		X		
Secours populaire français		X		
Conseil départemental de l'accès au droit du Cher		X		
SAM RADIO		X		
BERRY FM (montant demandé : 262€ mini)	X		262	262
MFR de Limoise	X		40	40
RPI Bannegon-Bessais-Vernais pour le voyage scolaire à la Turballe – montant demandé : 450€	X		450	

47- Devis

Le maire présente différents devis :

<i>OBJET</i>	<i>SOCIETE</i>	<i>MONTANT HT</i>	<i>TVA</i>	<i>MONTANT TTC</i>	<i>DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL</i>	<i>VOTE</i>
Aménagement de chaussée	SAS LAUMONIER 4 chemin des escargots 18200 ORVAL	992	198.40	1190.40	Retenue	Unanimité
2 Tables pique-nique	VEDIF 16 avenue Gardie 34510 FLORENSAC	1309.44	261.89	1571.33	Retenue	Unanimité
JEUX	MEFRAN La Poueze 49370 ERDRE EN ANJOU	1220	244	1464	Non retenue	Unanimité
Appro plants forestiers	UNISYLVA 2 rue du professeur Anfray 58000 NEVERS	4685	580.30	5265.30	Retenue	Unanimité
Curage fossés + création aqueduc	SAS AUFORT Les Barons 18210 VERNAIS	2000	400	2400	Retenue	Unanimité
Fosses pour plantation peupliers	SAS AUFORT Les Barons 18210 VERNAIS	1563	312.6	1875.60	Retenue	Unanimité
Réparation épareuse	ETS TERRASSON 18130 CHALIVOY-MILON	2200.34	440.07	2640.41	Retenue	Unanimité
Remplacement de volet	SARL ANDRE MENUISERIE 17 rue de l'œuf 18210 BESSAIS LE FROMENTAL	726.59	145.32	871.91	Retenue	Unanimité

Après examen de ceux-ci, et après avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir les devis susmentionnés.

Fin du contrat aidé

Le contrat aidé de M. Laville arrivant à son terme, il convient de le renouveler (ou non). Le maire évoque les nouvelles modalités de recrutement d'un contrat aidé et la possibilité d'externaliser certains travaux (sur le canal, notamment).

Après avoir délibéré, le conseil municipal choisit de ne pas solliciter un nouveau contrat aidé compte tenu des modalités d'application.

Bilan statistique de la délinquance

Le maire présente au conseil le bilan actualisé au 19-01/2018 de la délinquance sur le territoire et expose que celle-ci avait baissé sur le territoire.

Courriers reçus de :

- M. HAUTOIS (pour remercier la commune des marques de sympathie à l'occasion du décès de Mme FLECHEAU)
- M. Patrick CHEVRY (dégradations dans Allée de la Pré des Veaux). Le maire informe que les agents communaux se sont chargés des réparations.

En outre, le regard des Télécoms était plein et l'eau s'accumulait dans l'Allée de la Pré des Veaux. Depuis, des travaux ont été entrepris pour détourner cette arrivée d'eau dans le réseau des eaux pluviales.

- Inspection du travail pour informer des mesures de sécurité à prendre lors d'élagage.

Divers :

- Saint Georges 2018 : 29 avril 2018

Les brocanteurs seront pris en charge par Mrs Charpy et Morat dès 6h00.

- Organisation du 14 juillet :

- ✚ . Trompes de chasses : courrier envoyé
- ✚ . Feu d'artifices : commande effectuée ; coût 1750 € TTC

Questions diverses

A. Rapport d'activités de la CDC du Dunois (consultable en mairie)

B. Travaux d'intérêt général :

Le maire présente la situation :

- signature d'une ordonnance avec le juge d'application des peines
- mise à disposition d'une personne gratuitement pour maxi 120 heures
- travaux d'espaces verts et de rénovation des bâtiments
- aucune responsabilité n'incombe à la commune.
- Une convention signée avec le Juge de l'Application des Peines.

C. Loyer logement poste : le maire propose de le réviser et de le fixer à 325 euros / mois. Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette révision de prix.

D. Le 17 mars, un spectacle de clowns a eu lieu en partenariat avec la carrosserie Mesnier. Il comptait 54 personnes présentes. La prochaine représentation est prévue fin d'été.

Tour de Table

M. Rameau évoque un problème de chauffage au multiservice :

- Réponse apportée : il s'agissait d'un problème au niveau de la crépine de la cuve à fuel.
- Il aborde la salle des fêtes et les petits travaux restants :
- Problème de bruit avec la CTA
- Parquet (vitrification disparaît) : l'entreprise Dumay va mettre en œuvre son assurance dommages-ouvrages.

Fin 2019, un certain nombre de pompiers vont quitter la caserne de Bannegon : un RV va être pris avec les services du SDIS pour aborder cette situation.

M. Morat : qu'en est-il de la demande relative au transport scolaire ?

- Réponse apportée : aucun retour du conseil départemental pour le moment

M. Charpy : qu'en est-il des nouvelles boîtes aux lettres ?

- Réponse apportée : aucune installation pour le moment tant qu'elles n'auront pas été toutes reçues.

M. Bilbeau : trous rebouchés dans l'allée de la prée des veaux par le personnel communal

- problèmes à l'école avec des enfants indisciplinés. Que faire ?

- Réponse apportée : le maire exhorte les parents à se mobiliser à titre personnel car la mairie a reçu une fin de non-recevoir de la part de l'inspection d'académie.

Fin de la séance à 22h30